

La constitution

Il y a quelque temps, je suis allé à la bibliothèque me renseigner sur l'origine du mot Canada. Mes consultations m'ont appris que le mot Canada provenait d'un terme huron-iroquois «Kanata» qui signifie village ou communauté. Le Canada est plus qu'un village. C'est plus qu'une vaste étendue de territoires occupant la moitié nord du continent nord-américain. Le Canada, ce sont ces gens qui habitent sur ces immenses territoires qui s'étendent de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et de l'océan Arctique aux Grands lacs. Le Canada, ce sont les attitudes et les aspirations de tous ces gens. Le Canada, notre pays, est divisé parce que le premier ministre essaie de faire adopter coûte que coûte le projet de résolution par la Chambre et d'imposer à tout prix ses idées pour respecter le calendrier qu'il s'est fixé.

● (2030)

J'aimerais citer quelques extraits d'un article du *Citizen*, journal qui, comme chacun sait, ne se fait pas toujours le porte-parole des conservateurs. Le plus souvent même, il prend parti pour le gouvernement actuel et le premier ministre. J'aimerais plus précisément citer quelques passages d'un article de Ian Hunter daté de Vancouver, le 20 février 1981.

Le premier ministre M. Trudeau a admis jeudi qu'il contribuait à diviser les Canadiens en imposant son projet de réforme constitutionnelle.

Il ne s'en excuse pas et avoue même parfois trouver cela «excitant».

M. Trudeau a déclaré devant plus de 200 partisans libéraux enthousiastes réunis à Vancouver que si le pays devait se diviser dans cinq ou 50 ans à cause de sa décision unilatérale de rapatrier la constitution assortie d'une charte des droits et de sa formule d'amendement à lui, «alors il ne méritait pas de survivre plus longtemps».

Des voix: Quelle honte!

M. Gass: Quelle honte, en effet. Quand j'ai lu cet article, j'ai essayé d'imaginer quel genre d'homme était actuellement à la tête du pays, pour pouvoir déclarer que cela l'excitait de diviser le pays.

La constitution d'un État doit être une source de fierté et un facteur d'unité. Elle devrait être et peut être, si le gouvernement fédéral veut bien admettre son erreur et revenir sur sa décision, un symbole de notre démocratie et une source de fierté pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat historique sur le projet constitutionnel et la charte des droits.

Depuis mon arrivée à la Chambre, après les élections de 1980, très peu de questions soulevées à la Chambre ont exigé que nous mettions de côté tout sectarisme politique pour considérer, avant tout, l'importance du pays. A mon avis, la mesure à l'étude suscite une de ces rares occasions. Elle revêt tellement d'importance pour l'avenir de notre pays qu'elle dépasse la politique de parti et c'est dans cette optique que nous devrions en discuter.

A mon avis, depuis un an, le Nouveau parti démocratique a fait preuve de beaucoup d'esprit de conciliation et de collaboration à l'égard de cette question. A titre de Canadien, j'en suis très fier. A titre de député néo-démocrate, je suis aussi très fier du rôle joué par le chef de mon parti dans le débat sur la réforme constitutionnelle. Je suis aussi fier des deux députés

néo-démocrates qui ont fait partie du comité mixte, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et le député de Burnaby (M. Robinson), qui ont tous deux fourni des efforts considérables pour permettre au comité de nous renvoyer un projet constitutionnel bien meilleur que le projet original.

Des voix: Bravo!

M. Young: Selon moi, le Nouveau parti démocratique a adopté une attitude positive à l'égard de ce projet. Je pense que bien des Canadiens en conviendraient. Par ailleurs, je reconnais que le débat a été chargé d'émotivité, ce qui est d'ailleurs tout à fait naturel. Il est difficile de ne pas se laisser aller à l'émotion quand on discute pour la première fois d'un document qui nous demande de définir notre nature de Canadiens.

A titre de députés, on nous demande de nous engager dans une voie qui permettra finalement au Canada d'atteindre sa pleine maturité et de devenir enfin un État souverain entièrement indépendant.

Je suis très heureux qu'il m'ait été donné de siéger à la Chambre pendant ce débat. Comme la plupart de mes collègues, je pourrais me pencher sur bien des aspects du projet constitutionnel. Cependant, je me contenterai de parler de la charte des droits.

Au cours du débat, j'ai entendu certaines personnes affirmer que les Canadiens n'ont pas besoin d'une charte des droits. A tous ces gens, je dis qu'ils ont tort d'être de cet avis. Le plus bref des coups d'œil sur l'évolution des droits de l'homme et des libertés civiles au Canada, depuis son origine jusqu'à maintenant, suffirait à faire ressortir l'utilité de pareille mesure législative. Que les sceptiques se rappellent comment nous avons traité les Canadiens d'origine japonaise lors de la Seconde Guerre mondiale et la honte que nous éprouvons aujourd'hui au souvenir de cette sombre période de notre histoire. Je les invite à se reporter au 16 octobre 1970, date à laquelle le gouvernement du Canada a eu recours à la loi sur les mesures de guerre, pour la première fois, en temps de paix. D'un seul coup, le gouvernement nous retirait certaines libertés acquises de haute lutte.

J'invite en outre ceux qui doutent de l'utilité de cette mesure à revoir les initiatives réussies ou avortées, entreprises de temps à autre par nombre de gouvernements provinciaux. Le gouvernement de l'Alberta, par exemple, a essayé, à un moment donné, d'étouffer la voix de ses adversaires, en adoptant une loi contre la liberté de la presse. Vers le milieu des années 60, le gouvernement de l'Ontario déposait un projet de loi qui, s'il avait été adopté, aurait largement étendu les pouvoirs des forces policières de la province. Seules les pressions exercées par la population ont empêché ce gouvernement d'exécuter ses projets. Il y a également eu l'infâme loi du cadenas du Québec.

Devant la discrimination dont souffrent quotidiennement nos concitoyennes, les groupes ethniques, les autochtones et les handicapés du Canada, l'utilité d'une charte universelle des droits est flagrante. C'est maintenant que nous en avons besoin, et non pas dans un avenir distant, comme le prétendent d'aucuns.